



Municipalité de

St-Herménégilde

816, rue Principale, St-Herménégilde (Québec), J0B 2W0
Téléphone : (819) 849-4443 / Télécopieur : (819) 849-6924
municipalite@st-hermenegilde.qc.ca

Politique Familiale 2019

NOUVEAU-NÉ

Voici les conditions qui entourent la naissance d'un nouveau-né à la municipalité.
Le montant versé sera en fonction du rang qu'occupe l'enfant dans la famille :

1 ^e de la famille	150\$
2 ^e de la famille	275\$
3 ^e et plus de la famille	400\$

Le réclamant doit toutefois résider dans la municipalité de St-Herménégilde depuis au moins six (6) mois avant la naissance de l'enfant et la réclamation doit être faite dans les 12 mois suivant la naissance.

Nom des parents : Mère _____

Père _____

Adresse : _____

Code Postal : J0B 2W0 Téléphone : (819) _____

À St-Herménégilde depuis : _____

Nom et prénom des enfants	Date de naissance	Âge

Note : Une copie des certificats de naissance est exigée.

Date : _____

Signature du parent : _____